



Tire-Gard^{MD}

GARANTIE CONTRE LES RISQUES ROUTIERS

**LA VIE PEUT ÊTRE IMPRÉVISIBLE;
C'EST POURQUOI IL EST
IMPORTANT DE PROTÉGER LES
PNEUS DE VOTRE VÉHICULE.**



CETTE BROCHURE EST FOURNIE UNIQUEMENT À TITRE INFORMATIF. CERTAINES RESTRICTIONS, EXCLUSIONS ET LIMITATIONS S'APPLIQUENT À LA COUVERTURE. LES DÉTAILS DE LA COUVERTURE, LA DISPONIBILITÉ ET LES CONDITIONS VARIENT SELON LA PROVINCE. VEUILLEZ CONSULTER LE CONTRAT POUR CONNAÎTRE TOUS LES DÉTAILS SUR LA COUVERTURE ET L'ADMISSIBILITÉ. VEUILLEZ NOTER QUE CETTE COUVERTURE EST CONSIDÉRÉE COMME UNE ASSURANCE DANS CERTAINES PROVINCES (VOUS TROUVEREZ LES DÉTAILS DE LA COUVERTURE DANS VOTRE POLICE). TIRE-GARD^{MD} EST SOUSCRITE PAR UNE SOCIÉTÉ D'ASSURANCE CANADIENNE AGRÉÉE.

Sym-Tech[™]
SERVICES AUX CONCESSIONNAIRES
COMPAGNIE DU GROUPE AMYNTA

Protégez vos pneus contre les aléas de la route

La garantie contre les risques routiers Tire-Gard^{MD} vous assure qu'en cas de crevaison de l'un ou de plusieurs de vos pneus causée par un aléa de la route, vous n'aurez qu'à retourner chez votre concessionnaire vendeur pour une réparation ou un remplacement.

Vos pneus d'hiver sont également couverts par la garantie contre les risques routiers Tire-Gard^{MD}, sans frais supplémentaires, s'ils ont été achetés chez votre concessionnaire vendeur.



La protection dont vous avez besoin, soutenue par notre garantie.

- Le montage, l'équilibrage et la pose sont tous couverts sans franchise.
- Les pneus de rechange ne font pas l'objet d'un calcul au prorata — vous êtes couvert en totalité. Vous pouvez faire autant de demandes de règlement que nécessaire, jusqu'à concurrence du montant total de la couverture indiquée dans votre contrat. Cela signifie que vous êtes protégé en cas de plus d'un incident lié aux pneus.
- Protection contre les dommages causés par :
 - Nids-de-poule
 - Clous et vis
 - Verre
 - Fissures sur la chaussée
 - Débris provenant d'autres véhicules
 - Débris de construction



Protection Pneus et jantes* Tire-Gard^{MD}

Cette protection ajoute la couverture des jantes à votre garantie, ce qui vous protège mieux contre les dommages causés par les aléas de la route.

Couverture supplémentaire contre les dommages causés par les risques routiers grâce à la protection Pneus et jantes.

La couverture Pneus et jantes, une garantie sans franchise, vous protège contre les dommages causés par les aléas de la route.



*OPTION DISPONIBLE AU MOMENT DE L'ACHAT DE LA GARANTIE CONTRE LES RISQUES ROUTIERS TIRE-GARD^{MD}.



Protection Pneus et jantes :

- Couverture de 3, 4 ou 5 ans
- Couverture des pneus et des jantes
- Maximum à vie de 5 000 \$
- Montage et équilibrage

Foire aux questions

Ma voiture a déjà une garantie du fabricant. Pourquoi ai-je besoin de la garantie contre les risques routiers Tire-Gard^{MD}?

R Les garanties du fabricant ne couvrent pas les dommages causés par les aléas de la route tels que les nids-de-poule, les clous ou les débris. Tire-Gard^{MD} intervient lorsque la garantie du fabricant prend fin, en réparant ou en remplaçant vos pneus endommagés afin de vous éviter des coûts imprévus.

Que dois-je faire si j'ai une crevaison?

R Retournez chez votre concessionnaire vendeur. Si votre pneu peut être réparé, il le sera. Dans le cas contraire, il sera remplacé – le tout couvert par la garantie Tire-Gard^{MD}.

Dois-je payer quoi que ce soit?

R Non. Les coûts de réparation ou de remplacement de vos pneus sont entièrement couverts, jusqu'à concurrence du maximum prévu par votre contrat. Vous n'aurez aucuns frais à déboursier pour les demandes de règlement admissibles.

Combien de fois puis-je faire réparer ou remplacer un pneu endommagé?

R Vous pouvez faire autant de demandes de règlement que nécessaire, jusqu'à concurrence du plafond total de couverture indiqué dans votre contrat. Cela signifie que vous êtes protégé contre plus d'un incident lié aux pneus.

Est-ce que je dois quand même vérifier la pression de mes pneus?

R Oui. Vérifier régulièrement la pression de vos pneus permet de garantir leur sécurité et d'éviter une usure inégale. Transports Canada vous recommande de vérifier la pression de vos pneus une fois par mois, particulièrement lorsque vous prévoyez de faire un long voyage.

Pour en savoir plus :
sym-tech.ca

**Veillez consulter votre
concessionnaire au sujet de la garantie
Tire-Gard^{MD} de Sym-Tech.**

Sym-Tech[™]
SERVICES AUX CONCESSIONNAIRES
COMPAGNIE DU GROUPE AMYNTA